

SD/CB/MH- 2020-267

Arrêté N° 2020-581-A

## ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC A L'ANGLE DE LA RUE DU STADE ET JEANNE D'ARC

Le Maire de la Commune de Montbrison

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.241-1,

VU le code de la voirie routière et notamment l'article L141-3 relatif au classement et déclassement de voirie,

Vu le code de la routière et notamment les articles R141-4 à R 141-10 fixant les conditions de réalisation des enquêtes publiques relatives au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,

Vu la délibération du conseil municipal du 8 juin 2020 engageant la procédure de déclassement d'une partie du domaine public à l'angle de la rue du Stade et Jeanne d'Arc,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département de la Loire au titre de l'année 2020,

Considérant que le déclassement de l'emprise de voirie susvisée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte,

### ARRETE

**Article 1** : Il sera procédé à une enquête publique en vue de déclasser du domaine public communal une partie de la voirie située à l'angle de la rue du Stade et Jeanne d'Arc.

**Article 2** : Est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur Monsieur Jacques FOURT.

**Article 3** : Ladite enquête, d'une durée de 16 jours, se tiendra à compter du lundi 20 juillet 2020 à 9 h 00 jusqu'au mardi 4 août 2020 à 17 h 00 inclus à la Mairie de Montbrison, 1 place de l'Hôtel de Ville 42605 Montbrison cedex.

**Article 4** : Les pièces du dossier de déclassement, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Montbrison (service urbanisme) pendant toute cette période aux jours habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations dans le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à la Mairie de Montbrison, 1 place de l'Hôtel de Ville 42605 Montbrison cedex, à l'attention de Monsieur Jacques FOURS, ou par adresse électronique [mairie@ville-montbrison.fr](mailto:mairie@ville-montbrison.fr). Le dossier est également mis en ligne sur le site officiel de la commune de Montbrison ([www.ville-montbrison.fr](http://www.ville-montbrison.fr)) pendant toute la durée de l'enquête publique.

**Article 5** : Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour y recevoir ses observations, dans la salle du Conseil Municipal, 1 place de l'Hôtel de Ville selon le calendrier de permanences suivant :

- lundi 20 juillet de 9 h 00 à 12 h 30
- mardi 4 août de 13 h 30 à 17 h 00

**Article 6** : Un avis au public ainsi que le présent arrêté faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par voie d'affichage et sur le site officiel de la commune de Montbrison ([www.mairie-montbrison.fr](http://www.mairie-montbrison.fr)) 15 jours au moins avant l'ouverture de celle-ci, et pendant toute sa durée ainsi qu'une insertion dans un journal diffusé dans le département.

**Article 7** : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dans le délai d'un mois transmettra au Maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

**Article 8** : Le Conseil Municipal se prononcera, à l'issue de la réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sur la finalisation de la procédure de déclassement, au vu desdites conclusions et des observations formulées par le public.

La délibération du conseil municipal, si elle passe outre les conclusions défavorables du commissaire enquêteur, devra être motivée.

**Article 9** : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le sous-préfet de Montbrison
- Monsieur le commissaire enquêteur

A Montbrison, le 19 juin 2020  
Christophe BAZILE  
Maire de Montbrison

